

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
26 JUIN 2001**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-2001-253

Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 26 juin 2001, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mme Jacqueline Asselin
MM. Jean-Claude Basque
Rino Beaulieu
Mmes Sylvie Belzile
Lise Blackburn
M. Gilles Cardinal
Mmes Sonia Desgagné
Diane Durand
Ruth Gagnon
Diane Gauthier
M. Michel Girard
Mme Denise Hudon
M. Charles Lavoie
Mme Diane Perron
M. Rémy Simard
Mmes Diane Tremblay
Élaine Tremblay

Commissaires représentants des parents :

Mme France Gagné (secondaire)
M. Jean-Marc Girard (primaire)

Sont également présents :

M. Claude Dauphinais, directeur général
M. Eudore Chouinard, directeur général adjoint
M. Bertrand Tremblay, directeur général adjoint
M. Michel Cloutier, secrétaire général

Absence motivée :

Mme Chrystiane Jean

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par Mme Élaine Tremblay
et résolu :**

Que l'ordre du jour de la présente session soit accepté, tenant compte de l'ajout des points suivants :

- Entente/direction générale des élections
- Démission
- Délégation/Sodeb
- Délégation/Village de sécurité routière

ADOPTÉE

Par la suite,

**Il est proposé par Mme Ruth Gagnon
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 12 juin 2001.

ADOPTÉE

CC-2001-254

Ordre du jour

CC-2001-255

Procès-verbal/
séance du 12 juin
2001

CC-2001-256
Courrier reçu

Les membres du Conseil reçoivent la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire entre le 30 mai et le 18 juin 2001.

Après les explications fournies par le directeur du service des ressources financières, M. Michel Simard,

CC-2001-257
Budgets des écoles et des centres 2002

Il est proposé par M. Jean-Marc Girard et résolu :

Que les établissements suivants, à savoir : le centre Multi-services, le centre de Métallurgie, la polyvalente Dominique-Racine, l'école Notre-Dame, l'école des Jolis-Prés, l'école Notre-Dame du Rosaire, l'école Saint-Antoine et l'école Saint-Cœur-de-Marie soient autorisés à engager des dépenses selon une proportion maximale cumulative de 33,3% de leur budget de l'année antérieure, soit 2000-2001, jusqu'à ce que leur budget soit adopté par leur conseil d'établissement respectif.

ADOPTÉE

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance des prévisions budgétaires 2001-2002, lesquelles montrent un excédent budgétaire établi à 1 231 023\$. Ce montant devra être affecté au remboursement d'une partie du déficit accumulé prévu en date du 30 juin 2001, lequel devrait montrer un montant de 2 103 716\$ selon les prévisions de la direction du service des ressources financières.

Le directeur général, M. Claude Dauphinais, mentionne que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a perdu 2 329 élèves du secteur des jeunes depuis quatre ans, la clientèle passant de 16 704 élèves à 14 375 élèves. Cette décroissance scolaire accélérée est évidemment très liée à la décroissance démographique de la région et constitue à son avis, le principal facteur expliquant les difficultés budgétaires de la Commission scolaire.

Pour sa part, le directeur du service des ressources financières fait savoir que le nouveau budget s'établit à 123 391 585\$ en baisse de 972 774\$ par rapport à l'année précédente. Il explique que c'est la conjugaison de toutes les mesures énoncées dans le Plan de redressement budgétaire, notamment la réorganisation des écoles primaires et l'application d'un Programme de départ volontaire pour les employés autres qu'enseignants, qui permettent à la Commission scolaire de retrouver graduellement sa santé financière prévue pour le 1^{er} juillet 2003.

Enfin, Mme Liz S. Gagné, présidente, tient à préciser que des décisions très difficiles sur le plan budgétaire ont dû être prises en cours d'année, faisant référence à quatre écoles qui fermeront leurs portes le 1^{er} juillet prochain. D'ailleurs, deux autres écoles devront fermer le 1^{er} juillet 2002. Les prévisions budgétaires actuelles constituent ainsi l'aboutissement budgétaire d'un ensemble de décisions rigoureuses et respectueuses du contexte actuel qui prévaut à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, de conclure Mme Gagné.

Par la suite,

CC-2001-258
Budget 2001-2002

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2001-2002 ;

ATTENDU que le ministre a autorisé la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus ;

ATTENDU que le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année 2001-2002 est maintenant valide ;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 3 728 293 714\$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2001-2002 ;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35\$ du 100\$ d'évaluation ;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi ;

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35\$ du 100\$ d'évaluation.

ADOPTÉE

CC-2001-259

Répartition des allocations entre les écoles et les centres 2001-2002

que ;

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publi-

concernés ;

CONSIDÉRANT la démarche effectuée auprès des comités

soit :

CONSIDÉRANT la réponse positive des comités consultés

- Comité de coordination des écoles primaires
- Comité de coordination des écoles secondaires
- Comité de coordination des centres
- Comité consultatif de gestion
- Comité de parents (avec une réserve cependant sur le caractère récurrent de l'ajustement négatif de 5% pour les années 2002-2003 et suivantes) ;

Il est proposé par Mme Diane Perron et résolu :

D'ACCEPTER le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition (règles budgétaires) des allocations entre les écoles et les centres de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2001-2002* », comme étant la règle de gestion officielle de la Commission en cette matière pour l'année scolaire 2001-2002.

ADOPTÉE

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'une lettre adressée au directeur général par la présidente du Conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception, Mme Dany Boudreault. Celle-ci demande qu'en raison de la décision de procéder à la fermeture de l'école Immaculée-Conception, la Commission scolaire assume, pour la prochaine année scolaire, les frais de transport pour toutes les familles du quartier Saint-Nom-de-Jésus.

Après échanges et discussion,

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin

De ne pas donner suite à la demande du Conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception et de mettre en application la politique et les procédures déjà établies.

M. Rémy Simard demande le vote

Ont voté pour : 8

Ont voté contre : 9

Rejetée sur division

Par la suite, après d'autres discussions,

Il est proposé par Mme Éline Tremblay et résolu:

CC-2001-260

Frais de transport élèves de l'école Immaculée-Conception

De répondre à la demande adressée à la Commission par le Conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception, en acceptant que la Commission assume les frais de transport des huit élèves considérés éligibles au transport scolaire, et ce, pour l'année scolaire 2001-2002.

Ont voté pour : 9
Ont voté contre : 8
Abstention : 1

Acceptée sur division

CC-2001-261

Affectation des surplus/établissement fermant le 30 juin 2001

CONSIDÉRANT la réorganisation des établissements primaires qui entraîne la fermeture de certains établissements ;

CONSIDÉRANT l'article 96.24 de la Loi 180 qui stipule qu'en « cas de fermeture de l'école », les surplus et les fonds de celle-ci, le cas échéant, deviennent ceux de la commission scolaire ;

CONSIDÉRANT l'orientation du Conseil des commissaires d'être conséquent avec les objectifs et les principes de la règle de gestion découlant de l'application de l'article 275 de Loi 180 ;

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

QUE la totalité des surplus et des fonds nets des établissements qui ferment à une date donnée, soient réaffectés aux établissements qui reçoivent la clientèle transférée selon la proportion de celle-ci, si un minimum de 25% de la clientèle d'origine est transféré à l'établissement qui reçoit la clientèle.

ADOPTÉE

CC-2001-262

Politique sur les communications

Il est proposé par M. Jean-Marc Girard et résolu :

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay adopte le projet de politique sur les communications, tel que préparé et précisé en un document déposé au Conseil, par le secrétaire général et directeur des communications.

Cette politique sera insérée au recueil des documents de gestion de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

ADOPTÉE

CC-2001-263

Les actes d'établissement

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des différentes instances concernées ;

Il est proposé par Mme France Gagné et résolu :

Que la Commission scolaire accepte les actes d'établissements telles que présentées en un document soumis à la consultation, en y apportant les corrections suivantes :

Établissements :

- Polyvalente Fréchette
- École primaire Fréchette
- École Médéric-Gravel – ajouter : «EHDAA (primaire et secondaire)»
- École Sainte-Rose – ajouter : «ordre d'enseignement / maternelle»

ADOPTÉE

CC-2001-264
Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

Il est proposé par M. Michel Girard et résolu :

Que le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2001-2002 soit accepté tel que présenté en un document daté de juin 2001, par la direction du Service des ressources matérielles.

ADOPTÉE

CC-2001-265
Frais chargés aux parents à la rentrée

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des instances concernées ;

Il est proposé par Mme Diane Gauthier et résolu :

Que la Commission scolaire accepte le tableau suivant indiquant les coûts chargés aux parents des élèves jeunes, pour la rentrée scolaire 2001 :

OBJET	PRIMAIRE	SECONDAIRE
Assurance élève	1,10\$	1,10\$
Matériel reproductible pour usage personnel	14,00\$	14,00\$
Cotisation / conseil étudiant	----	2,00\$
carte étudiante	----	3,50\$

ADOPTÉE

CC-2001-266
Assurance élèves / allocation de contrat

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

Il est proposé par Mme Diane Tremblay et résolu :

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit l'Industrielle Alliance, le contrat d'assurance accident/élèves pour l'année scolaire 2001-2002 et 2002-2003, pour un montant de 1,09\$ par élève (taxe incluse), la couverture offerte par ladite firme étant la plus avantageuse.

ADOPTÉE

CC-2001-267
Entente/Groupe d'action communautaire

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des services éducatifs «jeunes» ;

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile et résolu :

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, une nouvelle entente de services avec le Groupe d'action communautaire de l'APRS inc. – service de transport adapté, afin de permettre l'intégration au transport, des élèves handicapés qui fréquenteront la polyvalente Fréchette, le tout selon les termes financiers apparaissant au tableau préparé par le service du transport et daté du 20 juin 2001.

Cette entente prendra effet au début de l'année scolaire 2001-2002.

ADOPTÉE

CC-2001-268
Entente/école Apostolique

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des services éducatifs «jeunes» ;

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin

et résolu :

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, une nouvelle entente de services avec l'école Apostolique, le tout selon les termes financiers apparaissant au tableau préparé par le service du transport et daté du 20 juin 2001.

Cette entente prendra effet au début de l'année scolaire 2001-2002.

ADOPTÉE

CC-2001-269

Entente/Lycée du Saguaney

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des services éducatifs «jeunes» ;

Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, une nouvelle entente de services avec le Lycée du Saguenay inc., le tout selon les termes financiers apparaissant au tableau préparé par le service du transport et daté du 20 juin 2001.

Cette entente prendra effet au début de l'année scolaire 2001-2002.

ADOPTÉE

CC-2001-270

Disposition d'immeubles/autorisation ministérielle

CONSIDÉRANT la résolution CC-2001-91 adopté par le Conseil des commissaires lors d'une séance tenue le 27 février 2001, par laquelle la Commission scolaire décide de disposer des bâtisses ayant fait l'objet de fermeture à compter du 1^{er} juillet 2001 :

- École Immaculée-Conception
- École Saint-Jean
- École Sainte-Cécile
- École La Source (Chicoutimi)
- Centre d'éducation des adultes Valin (école St-Jean-Baptiste)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

Il est proposé par Mme Diane Perron et résolu :

Que les démarches nécessaires soient faites en vue d'obtenir l'autorisation ministérielle d'aliéner les immeubles mentionnés ci-dessus et de verser le produit net de cette transaction dans un fonds spécial d'investissements pour les projets suivants :

- Économie d'énergie, phase II
- Réaménagements majeurs des écoles dus à la fermeture de cinq bâtisses

ADOPTÉE

CC-2001-271

Affectation du produit de vente de 2 bâtisses

CONSIDÉRANT la résolution CC-2001-187 autorisant le directeur du service des ressources matérielles à faire les démarches nécessaires auprès du ministère de l'Éducation en ce qui a trait à l'identification des projets spécifiques d'investissements ;

CONSIDÉRANT que toute affectation d'un montant provenant de ce fonds à des projets spécifiques d'investissements est sujette à une autorisation ministérielle ;

Il est proposé par Mme Diane Perron

et résolu :

D'accepter la recommandation du Comité des services des ressources matérielles et informatiques et d'appliquer le montant net de la vente de l'école Notre-Dame-du-Saguenay au projet d'économie d'énergie, phase 1.

ADOPTÉE

Après que les membres du Conseil eurent pris connaissance du projet de protocole, et après étude,

CC-2001-272
Entente Ville de Chicoutimi/ aménagement du terrain de football

Il est proposé par M. Rino Beaulieu et résolu :

D'accepter la recommandation du Comité des services des ressources matérielles et d'accepter de signer l'entente intervenant entre d'une part, la Ville de Chicoutimi et d'autre part conjointement la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et les écoles Charles-Gravel, Lafontaine et Dominique-Racine, relativement à la remise en état et à l'entretien annuel du terrain de football de l'école secondaire Charles-Gravel ;

Et d'autoriser la présidente, Mme Liz S.-Gagné, le directeur du service des ressources matérielles, M. Charles-Édouard Gagnon ainsi que messieurs Yvon Pelletier, Réjean Tremblay et Guy Denis, respectivement directeurs des écoles Charles-Gravel, Lafontaine et Dominique-Racine, à signer pour et au nom de la Commission et desdites écoles, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

Après étude et discussion,

CC-2001-273
Politique sur l'aliénation des biens-meubles

Il est proposé par M. Rémy Simard et résolu :

D'accepter la recommandation du Comité de service des ressources matérielles et d'accepter, tel que soumis au Conseil, le projet de politique concernant l'aliénation des biens meubles.

Ladite politique sera intégrée au recueil des documents de gestion de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

ADOPTÉE

Après étude et discussion,

CC-2001-274
Contrat/ toiture polyvalente de La Baie

Il est proposé par M. Jean-Marc Girard et résolu :

D'accepter la recommandation du Comité des services des ressources matérielles et informatiques et d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de l'auditorium de l'aile F-1 de la polyvalente de La Baie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Poly-toiture inc., pour un montant global de 44 825,25\$.

ADOPTÉE

CC-2001-275
Contrat/ toiture école Charles-Gravel

Après étude et discussion,

Il est proposé par Mme Diane Perron et résolu :

D'accepter la recommandation du Comité des services des ressources matérielles et informatiques et d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de l'auditorium de l'école Charles-Gravel au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Toitures multi-concept inc., pour un montant global de 163 000\$.

ADOPTÉE

CC-2001-276

Délégation de pouvoirs/ présidente et directeur général/ période estivale

Il est proposé par Mme Sonia Desgagné et résolu :

Qu'un mandat soit confié à la présidente, Mme Liz S.-Gagné, et au directeur général, M. Claude Dauphinais, pour prendre les décisions au nom des membres du Conseil des commissaires durant la période estivale, quitte à ce que lesdites décisions soient ratifiées ultérieurement par le Conseil des commissaires.

ADOPTÉE

CC-2001-277

Calendrier 2001-2002/ sessions régulières du Conseil

Il est proposé par M. Rino Beaulieu et résolu :

Que, conformément au règlement de la Commission sur les dates, jours et heures des sessions du Conseil, soit accepté le calendrier suivant pour l'année 2001-2002 :

Août 2001	: 28
Septembre 2001	: 11 et 25
Octobre 2001	: 9 et 23
Novembre 2001	: 13 et 27
Décembre 2001	: 11
Janvier 2002	: 8 et 22
Février 2002	: 12 et 26
Mars 2002	: 12 et 26
Avril 2002	: 9 et 23
Mai 2002	: 14 et 28
Juin 2002	: 11 et 25

ADOPTÉE

Après étude et discussion,

CC-2001-278

Contrat/ cafétéria/ ajustements

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

D'accepter la recommandation du Comité de service des ressources matérielles et d'accepter la modification des prix soumis par la firme Cuisisag, en une liste telle que déposée au Conseil des commissaires par ladite firme, pour l'année 2001-2002.

ADOPTÉE

Après étude et discussion,

CC-2001-279

Contrat/ enlèvement des vidanges

Il est proposé par Mme Éline Tremblay et résolu :

D'accepter la recommandation du Comité de service des ressources matérielles, et

De retenir le plus bas soumissionnaire conforme pour chaque bâtisse, selon le tableau comparatif préparé par le service de l'approvisionnement, au regard du dossier de l'enlèvement des vidanges pour les années 2001-2002 et 2002-2003.

ADOPTÉE

Après étude et discussion,

CC-2001-280

Servitude/ Ville de Laterrière

Il est proposé par Mme Ruth Gagnon et résolu :

D'amender la résolution CC-2001-205 adoptée lors de la session du 22 mai 2001, de façon à ce que le premier paragraphe se lise comme suit :

D'octroyer à Ville de Laterrière, une servitude sur le terrain de l'école Des Jolis-prés permettant l'installation d'une conduite pluviale telle qu'identifiée sur le plan de description technique soumis par l'arpenteur géomètre Jean-Pierre Simard au regard d'une partie du lot 8A-133 du rang 5 au cadastre du Canton de Laterrière.

ADOPTÉE

Après étude et discussions,

CC-2001-281
Plan d'effectifs/
personnel de
soutien EHDA/ modifications

ATTENDU l'organisation des services éducatifs aux élèves (EHDA) pour l'année scolaire 2001-2002 ;

ATTENDU que l'organisation de ces services représente des modifications dans les postes du personnel de soutien affecté aux élèves (EHDA) ;

ATTENDU la séance d'affectation prévue le 16 août 2001 ;

Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :

De corriger le plan d'effectifs du personnel de soutien (EHDA) :

- en procédant, à compter du 23 août 2001, aux abolitions de postes décrits à l'annexe «abolition de postes » ;
- en modifiant, à compter du 24 août 2001, les postes décrits à l'annexe «modifications de postes» en raison du déplacement d'un groupe d'élèves de l'école Du Vallon vers la polyvalente Fréchette ;
- en créant, à compter du 24 août 2001, les postes décrits à l'annexe «création de postes».

De maintenir ouvert le plan d'effectifs dans le cadre de nouveaux besoins qui pourraient survenir ;

D'autoriser les mises à pied et les mises en disponibilité, s'il y a lieu, consécutives à l'adoption du plan d'effectifs, à la séance d'affectation du 16 août 2001.

ADOPTÉE

Après étude et discussions,

CC-2001-282
Non-rengements
et mises en disponibilité/
aménagement à la résolution
CC-2001-214

Il est proposé par M. Rino Beaulieu et résolu :

D'amender la résolution CC-2001-214 adoptée lors de la session tenue le 29 mai 2001, de façon à ne garder à la liste des enseignantes et des enseignants mis en disponibilité ou non-rengagées pour surplus de personnel, pour l'année 2001-2002, que les personnes suivantes, en prenant soin de les aviser :

NON-RENGAGEMENTS

<u>Nom</u>	<u>École</u>	<u>Champ</u>	<u>Définition du champ</u>
Lajoie, Pascale	Antoine-De Saint-Exupéry	01	Adaptation scolaire
Belley, Nancy	La Carrière	01	Adaptation scolaire
Aubry, Nancy	Polyvalente Fréchette	01	Adaptation scolaire
Rousseau, Pierre	Antoine-De Saint-Exupéry	01	Adaptation scolaire
Lavoie, Jacinthe	Immaculée-Conception	01	Adaptation scolaire

MISES EN DISPONIBILITÉ

<u>Nom</u>	<u>École</u>	<u>Champ</u>	<u>Définition du champ</u>
Coulombe, Cécilia	Du Vallon	05	Éd. physique (prim.)
Clapperton, Lydia	Notre-Dame	06	Musique
Gilbert, Sonia	Notre-Dame	07	arts plastiques (prim.)

ADOPTÉE

CC-2001-283
Structure organisationnelle/ ajustements

Le directeur général rappelle que le 25 avril 2000, le Conseil des commissaires acceptait le projet d'organigramme qu'il déposait et adoptait un ensemble de résolutions ayant trait à la réorganisation administrative.

Monsieur Dauphinais fait part que maintenant, certains ajustements à la structure organisationnelle deviennent nécessaires et ce, compte tenu notamment :

1. du maintien du poste de directeur de l'Informatique et coordonnateur du service des ressources matérielles pour 2000-2001 seulement;
2. du regroupement des services des ressources financières et informatiques;
3. du rattachement du service du transport sous la responsabilité du directeur général adjoint (responsable du secteur jeunes);
4. du non-remplacement des postes suivants :
 - a) agente de bureau, classe principale (Secrétariat général);
 - b) régisseur de l'Approvisionnement (Services des ressources matérielles);
 - c) chef de secrétariat (Secrétariat général).
5. du fait, de ne pas combler le poste d'adjoint ou d'adjointe à la régisseuse du service du Transport.

CC-2001-283 a)
(suite)

Puis, après étude et discussions,

ATTENDU les décisions prises le 25 avril 2000 relativement à la réorganisation administrative;

ATTENDU que certains ajustements à la structure organisationnelle deviennent nécessaires pour actualiser cette structure organisationnelle en fonction des décisions prises l'an passé et des orientations traduites dans le budget 2001-2002;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sonia Desgagné et résolu :

D'accepter la nouvelle structure organisationnelle et, ainsi, de procéder, à compter du 1^{er} juillet 2001, notamment :

1. à la création d'un poste de coordonnateur au service des ressources matérielles;
2. au regroupement des services des ressources financières et de l'informatique sous la responsabilité de la direction du service des ressources financières;
3. au rattachement du service du transport sous la responsabilité du directeur général adjoint aux services éducatifs jeunes;
4. à l'abolition des postes suivantes :
 - a) régisseur de l'Approvisionnement (Services des ressources matérielles);
 - b) chef de secrétariat (Secrétariat général);
 - c) directeur de l'Informatique et coordonnateur au service des ressources matérielles.
5. au maintien, dans la structure, d'un poste de responsable aux services aux entreprises dont les fonctions et responsabilités sont actuellement exercées par la conseillère cadre.

ADOPTÉE

CC-2001-283 b)
(suite)

ATTENDU les décisions prises le 25 avril 2000 au regard de la réorganisation administrative et, plus particulièrement, celle relative au maintien, pour l'année scolaire 2000-2001, du poste de directeur du service de l'Informatique et coordonnateur au service des ressources matérielles;

ATTENDU que cette personne est en surplus d'affectation et qu'il y a lieu de l'affecter à un autre emploi de gestionnaire;

ATTENDU l'article 289 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Mme Denyse Hudon
et résolu :**

D'affecter, à compter du 2 juillet 2001, monsieur Claude Côté dans un poste de coordonnateur au service des ressources matérielles et d'appliquer les articles 56 et 58 du Règlement relativement aux mécanismes d'ajustement de traitement sans tenir compte de la limite de deux (2) ans.

Et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer avec monsieur Claude Côté et l'Association des cadres scolaires du Québec, section des Rives-du-Saguenay, l'entente relative à cette affectation.

ADOPTÉE

CC-2001-283 c)
(suite)

ATTENDU la résolution CC-2000-144 du 25 avril 2000 adoptant le projet de réorganisation administrative;

ATTENDU la résolution CC-2001-283 a) adoptant certains ajustements à la structure organisationnelle pour 2001-2002;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

De confirmer que le directeur du service des ressources financières, monsieur Michel Simard, cumulera, à compter du 2 juillet 2001, la direction du service des ressources financières et du service de l'Informatique.

ADOPTÉE

CC-2001-284
Entente/ direction
générale des
élections

**Il est proposé par M. Gilles Cardinal
et résolu :**

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, l'entente intervenant entre la Commission et le directeur général des élections, permettant la mise en application des nouvelles dispositions de la Loi sur les élections scolaires et de la Loi électorale pour la mise à jour de la liste électorale permanente.

ADOPTÉE

CC-2001-285
Démission/
Mme Claudette
Simard

CONSIDÉRANT les discussions tenues récemment entre le directeur du service des ressources humaines et l'employée concernée;

**Il est proposé par Mme Diane Tremblay
et résolu :**

De prendre acte de la décision prise par le directeur du service des ressources humaines qui a accepté la démission de Mme Claudette Simard, laquelle devient effective le 27 juin 2001.

ADOPTÉE

Puis,

CC-2001-286

Délégation/ Société de développement économique de La Baie (SODEB)

Il est proposé par Mme Élane Tremblay et résolu :

De désigner Mme Liz S.-Gagné, présidente pour agir comme déléguée au Conseil d'administration de la Société de développement économique de La Baie.

ADOPTÉE

Par la suite,

CC-2001-287

Délégation/ Village de la Sécurité routière

Il est proposé par Mme Ruth Gagnon et résolu :

De désigner Mme Diane Perron, commissaire, pour agir comme représentante de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay auprès de la Corporation du Village de la Sécurité routière.

ADOPTÉE

CC-2001-288

Rapport de la présidente

Dans son rapport qu'elle soumet aux membres du Conseil, Mme la Présidente fait état des principales représentations qu'elle a faites depuis la dernière session du Conseil :

- **Le 14 juin 2001**, participation à l'assemblée générale du Conseil régional de concertation et de développement. Cette rencontre se déroulait à Dolbeau-Mistassini ;
- **Le 18 juin 2001**, participation à une activité de signature des arrangements locaux du personnel enseignant ;
- **Le 19 juin 2001**, participation à une rencontre du comité de service des ressources financières élargi ;
- **Le 20 juin 2001**, participation la remise de méritas à l'école Ste-Thérèse, La Baie.

CC-2001-289

Rapport de la direction générale

Pour sa part, le directeur général fait mention :

1. Que lors d'une rencontre récente avec la maire de Ville de La Baie, M. Réjean Simard, il a eu l'occasion de lui rappeler le rôle de partenaire que joue la Commission dans le développement du dossier relatif à l'aménagement d'un terrain de soccer à proximité de la polyvalente de La Baie.
2. Que par la même occasion, il a été informé que la Ville de La Baie ne manifeste aucun intérêt ni intention au regard d'une éventuelle utilisation de l'école Sainte-Cécile.
3. Qu'il s'agit ce soir, pour Mme Monique Girard, chef de secrétariat, de sa dernière participation officielle lors d'une session du Conseil des commissaires, considérant qu'elle part à la retraite, le 27 juin prochain.

M. Dauphinais tient à lui offrir des remerciements pour l'ensemble des loyaux services rendus à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Il souligne particulièrement ses qualités de discrétion, de respect et de souci de la confidentialité, tout en lui présentant des souhaits d'excellente retraite.

Mme la présidente, pour sa part, met en évidence les attitudes d'efficacité, de rigueur et de bonne humeur qu'elle a su démontrer tout au long de sa carrière.

Enfin, pour l'avoir bien connue alors qu'il était commissaire et président de la Commission scolaire Valin, M. Charles Lavoie lui rend hommage pour sa générosité et son professionnalisme manifestés lors du grand nombre de services rendus pour le bien de son organisation et de ses membres.

CC-2001-289
Rapport/comités
de service

Les membres du Conseil ont reçu copie des comptes rendus
des rencontres des comités de service suivants :

2001.

- ♦ Comité de service des services éducatifs jeunes du 5 juin
 - ♦ Comité de service des ressources matérielles et informatique
des 15 mai, 12 juin et 18 juin 2001.
-

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général